

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 15 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE Toulze, M.PATRICE ETAVE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M JEAN-MARIE VITRAC) M.ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN).

Etait absent excusé : Mme BRIGITTE BEC

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/151

Objet : Modification du Règlement Intérieur des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

Dans un souci de répondre au mieux aux besoins des parents d'enfants scolarisés, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le Règlement Intérieur des A.L.S.H comme suit :

- Les enfants inscrits pourront désormais être autorisés à quitter les locaux d'activités des Accueils de Loisirs à compter de 16H00 et non plus 16H30 à la condition d'être accompagnés d'un parent ou d'une personne habilitée mentionnée sur la fiche de renseignement dûment remplie en début d'année scolaire.
- Les modalités de paiement pour la fréquentation de l'accueil les mercredi ont été rajoutées à l'article 2 du Règlement Intérieur.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 16 OCT. 2014
- Affiché le 16 OCT. 2014

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC